



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau du contrôle de légalité et
du conseil aux collectivités**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

2023

Avril 2024

NOS CHIFFRES CLÉS

115 850

Actes reçus



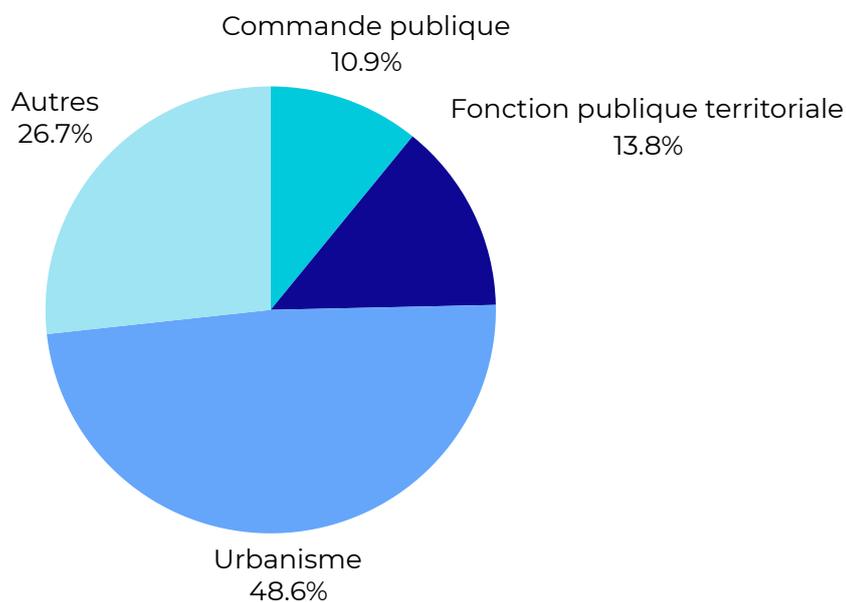
883

**Actes ont fait
l'objet
d'une action**

1 194

**Réponses
à des demandes
de conseil**

**Nature des actes
reçus au contrôle
de légalité**



A votre disposition :

-  Fiches réflexes et circulaires sur le site internet : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Relations-avec-les-collectivites-territoriales>
- Infos-Flash hebdomadaire

SYNTHÈSES DES OBSERVATIONS AU TITRE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE

COMMANDE PUBLIQUE

Publication des données essentielles sur le profil acheteur des collectivités

Seulement **28.57 %** des acheteurs avaient un profil complet.

- Absence de publication de l'ensemble des données essentielles.
- Absence de publication de certaines données essentielles.
- Absence de profil d'acheteur.

Insertion des clauses de laïcité

La mise en oeuvre des principes de neutralité et de laïcité, renforcée par la loi du 24 août 2021, induit l'obligation d'insérer une clause les énonçant dans les contrats ayant pour objet l'**exécution d'un service public** ou la **délégation de service public**.

Sécurisation des décisions / délibérations

- L'oubli de préciser si les **crédits** sont inscrits au budget.
- Respect des **délégations de signatures** (assemblée délibérante s'est dessaisie de sa compétence d'attribution du marché).
- Définition précise du **besoin**.

Forme et procédures des marchés

Les principales remarques sont :

- L'absence de **justification** du non-allotissement.
- Attribution de marché en **procédure adaptée** par l'assemblée délibérante et non pas par la commission d'appel d'offres.
- Interdiction de **prolonger un accord-cadre** passé par un pouvoir adjudicateur au-delà de 4 ans.

Télétransmission

- Respect de la **nomenclature des pièces** lors de la télétransmission sur @ctes.
- **Transmissions obligatoires** : constat de l'absence de transmission de pièces obligatoires, respect du seuil de transmission obligatoire au titre du contrôle de légalité.
- Respect du délai de **15 jours** entre la signature d'un contrat et sa transmission au contrôle de légalité.



Fiches réflexes
Commande publique



Points de vigilance

- **Marchés de maîtrise d'œuvre**

Le conseil doit **approuver l'opération** de travaux, le programme et fixer les modalités de financement ainsi que l'enveloppe budgétaire dédiée à sa réalisation.

La décision attribuant un marché de maîtrise d'œuvre doit indiquer le **forfait provisoire de rémunération** du maître d'œuvre ainsi que son identité.

- **Avenants**

Obligation de **motiver** en droit et en fait les modifications contractuelles.

Avis de la CAO pour les avenants provoquant une **augmentation supérieure à 5%** du montant initial du marché.



Temps de travail (1607h)

Mise en place d'un **protocole** temps de travail dans toutes les collectivités. Les erreurs suivantes ont été relevées :

- attribution automatique de **jours de fractionnement**,
- prise en compte de **sujétions particulières** sans justification,
- attribution de **congés d'ancienneté**.

Recrutement sur emplois fonctionnels

Les difficultés de recrutement entraîne le **recours aux contractuels**. Ces contrats font souvent l'objet d'erreur de fondement : le recours aux contractuels n'est admis qu'à **titre dérogatoire** dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (*contrat d'une durée d'un an renouvelable une seule fois*).

Points de vigilance

RIFSEEP

- Absence de la part **CIA**.
- Maintien du régime indemnitaire lors des **congés de longue maladie** et de longue durée.
- Attribution du régime indemnitaire en **fonction de la durée du contrat** de travail

DÉMOCRATIE LOCALE



Démission des élus

Le volume de démissions est en **augmentation** ce qui génère des demandes de conseil quant aux **procédures afférentes** :

- désignation des suivants de liste,
- respect des règles de parité et d'alternance,
- composition des commissions municipales.

Indemnités

Nécessité de télétransmettre le **tableau récapitulatif** en annexe de la délibération fixant les indemnités des élus (article L.2123-17 et suivants du CGCT).

Fonctionnement des assemblées

Le **maire** préside les séances du conseil municipal. Il détient seul la **police de l'assemblée**, il doit faire respecter :

- le règlement du conseil municipal
- les droits des élus de l'opposition (droit de poser des questions orales, droit d'expression dans le bulletin communal).

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES



Fiches réflexes
Interventions
économiques

Régime d'aides aux entreprises

Respect du partage des compétences entre **la région et les EPCI** à fiscalité propre.

Fixation de tarifs

Respect de la répartition des compétences entre **l'assemblée et le Maire**.

Points de vigilance

- Absence de transmission de convention de subvention
- Les situations de conflits d'intérêts
- La tarification des services publics
- L'attribution de subventions aux associations

DOMANIALITÉ



Fiches réflexes
Domanialité

Redevances

Vice de compétence du maire ou de l'assemblée délibérante, **modalités de fixation**.

Occupation du domaine public

- Obligation de **mise en concurrence** en cas d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique.
- Obligation d'établir une **redevance** pour occupation du domaine public.
- Conditions d'utilisation des contrats d'occupation du domaine public.
- Caractère **précaire et révoquant** des autorisations d'occupation temporaire.

LIBERTÉS PUBLIQUES



Fiches réflexes
Libertés publiques

Police administrative

Transferts des pouvoirs de deux **polices spéciales** : l'habitat et la publicité.

Laïcité et neutralité

Les décisions des collectivités ayant un lien avec les relations internationales doivent respecter les principes de **laïcité** et de **neutralité**. Conformément à l'article L.2131-7 du CGCT, le préfet peut exercer un déferé-laïcité en cas de non respect de ces principes. De plus, les décisions prises doivent nécessairement présenter un **intérêt public local**.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Le **financement** des écoles privées catholiques : calcul du forfait communal, subvention aux OGEC et aux APEL.
- Le financement des écoles DIWAN
- Le **service minimum d'accueil** dans les écoles



INTERCOMMUNALITÉ

En matière d'intercommunalité, les saisines présentent une **complexité** non négligeable.

Changement statutaire

Contrôle des **projets de statuts**. Nécessité de saisir les services de la préfecture en amont.

- Vérification de la rédaction des **compétences**.
- Respect des **fondements juridiques** justifiant le changement statutaire.
- Respect des **règles de majorité** (qui varient en fonction des procédures).

Accompagnement important des collectivités dans l'**évolution des structures communautaires** :

- **Mutualisation**.
- Transformation de **nature juridique** : transfert de l'actif et du passif, des ressources humaines.



Points de vigilance

- Rappels des règles de l'article L. 5211-17 du CGCT concernant le transfert de compétences.
- Les démissions des conseillers communautaires et syndicaux.

AFFAIRES FUNÉRAIRES

- Défaut de **transmission** à la préfecture de la **liste des concessions abandonnées** conformément à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon prévue aux articles R.2223-12 à R.2223-16 du CGCT.
- Défaut de respect des règles en matière **d'aménagement et d'agrandissement d'un ossuaire**.
- Confusion dans la **répartition des compétences** en matière funéraire entre le maire et le conseil municipal : le règlement du cimetière ne peut contenir une mesure de police qui relève de la compétence exclusive du maire.



Fiche réflexe Télétransmission : [rappel sur les modalités de transmission des actes \(actes transmissibles / actes non transmissibles\)](#)